



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Vietnam

Question écrite n° 68054

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme au Vietnam. L'organisme Alliance Vietnam Liberté fait état dans un document récent, des violations des droits de l'homme perpétrées au Vietnam par le gouvernement contrôlé par le parti communiste vietnamien. Malgré la reconnaissance, par la Constitution, de la liberté religieuse, les responsables des églises et les pratiquants sont entravés dans leur liberté : assignation à résidence des responsables de l'église bouddhique unifiée (M. Lê Quang Liêm, M. Thich Quang Do, M. Thich Huen Quang), arrestation du prêtre catholique M. Nguyen Van Ly, arrestation et emprisonnement de plusieurs fidèles... Alors que ce pays sollicite les investisseurs étrangers et accueille les touristes occidentaux, les libertés de religion et de conscience ne sont respectées. De plus, le Vietnam utilise les droits de l'homme du peuple vietnamien comme un moyen de chantage pour négocier les différents accords occidentaux. La France est le premier investisseur occidental au Vietnam en montant cumulé depuis 1988 et le deuxième donateur bilatéral après le Japon (près de 660 MF d'aide bilatérale en 1999). Les échanges entre les deux pays étant constants, il serait primordial d'utiliser ce partenariat économique pour inciter le Vietnam à respecter les droits de l'homme dans son pays. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser quelles actions la France intente actuellement pour obtenir la libération sans conditions de ces responsables religieux et pour favoriser le respect des droits de l'homme au Vietnam.

Texte de la réponse

La France attache une grande importance au respect des droits de l'homme et des libertés civiles dans le monde. Dans le domaine de la liberté religieuse, des progrès réels ont été enregistrés durant la dernière décennie au Vietnam permettant à la vie religieuse de retrouver une grande vitalité. Mais la situation est encore loin d'être satisfaisante. Les autorités françaises ne manquent pas de rappeler les préoccupations de la communauté internationale à l'occasion des échanges à haut niveau qu'elles ont régulièrement avec le Vietnam, mais aussi dans le cadre des différentes enceintes internationales dans lesquelles ce pays est présent. Ces préoccupations sont partagées par l'Union européenne, qui a engagé un dialogue sur les droits de l'homme avec les autorités vietnamiennes. Ce dialogue s'inscrit dans l'esprit de l'accord de coopération euro-vietnamien conclu 1995, qui fait du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques un des éléments fondamentaux de cette coopération. C'est dans ce cadre que la France est intervenue, avec ses partenaires européens, en faveur des personnes incarcérées ou faisant l'objet d'une mesure de détention administrative pour leurs opinions politiques ou religieuses, notamment les responsables de l'église bouddhique unifiée du Vietnam et certains prêtres catholiques. La France suit avec attention les récents développements affectant les libertés religieuses. Lors de la troisième commission entre la commission européenne et le Vietnam, qui s'est tenue le 6 novembre dernier, les inquiétudes européennes à ce sujet ont été exprimées clairement aux autorités vietnamiennes. La France poursuivra son action en faveur des droits de l'homme au Vietnam, à titre bilatéral et dans le cadre européen, tant que cela restera nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68054

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6115

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7051